



MAIRIE
DE
GIROUSSENS

Date de convocation : 24/09/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Béatrice FAVIER, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, Mme Lilou OBERLE, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, Mme Delphine DUCASSE, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Mme Sabrina GUITTONNEAU à M. Gilles TURLAN, M. Maxime VALAX à Mme Chantal VIALARD, M. Stéphane MAURIES à Mme Delphine DUCASSE

Excusés : Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Maxime VALAX, M. Stéphane MAURIES

Secrétaire de séance : Mme Béatrice FAVIER

Délibération DE_2026_50 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE B

Mr le Maire indique que la commune a été amenée à recruter une responsable des finances car l'agent mis à disposition de l'Agglomération Gaillac Graulhet, dans le cadre de la mutualisation, a réintégré l'Agglomération cet été.

Le choix s'est porté sur une personne de catégorie B en disponibilité actuellement.

Pour la recruter, il convient d'ouvrir un poste de B dans la commune.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} octobre 2026 d'un emploi de responsable de gestion comptable dans le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
 - Gestion de l'ensemble du dispositif comptable de la collectivité
 - Préparation du budget, élaboration et suivi des procédures
 - Optimisation des ressources fiscales et financières
 - Demande et suivi des subventions
 - Gestion des relations avec les services comptables de l'État
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette délibération emporte modification du tableau des effectifs.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Vote :	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Béatrice FAVIER

